

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

TROISIEME PARTIE.

LOUIS XIV ENTREPREND LA FONDATION D'UNE COLONIE CATHOLIQUE
EN CANADA.

LIVRE PREMIER.

Depuis l'année 1664 jusqu'à la fin du gouvernement de M. de Courcelles,
en 1672.

(*Suite.*)

CHAPITRE IX.

ÉLECTION DE FIEFS ET FORMATION DE PAROISSES DANS LE VOISINAGE
DE VILLEMARIE, POUR PROTÉGER LE RESTE DE LA COLONIE
CONTRE LES IROUOIS.

I.

Nécessité de protéger les colons de l'île de Montréal, les plus éloignés de la ville.

Dans les dispositions d'hostilité où étaient les Iroquois, on devait s'attendre à les voir reprendre les armes, dès qu'ils ne seraient plus retenus par la crainte, et qu'ils croiraient avoir une occasion favorable, pour tomber impunément sur les Français. L'île de Montréal, à cause de sa position avancée, se trouvant plus exposée qu'aucun autre lieu à leurs insultes, il était de la prudence de protéger la vie des colons établis loin de la ville, sur les terres qu'ils avaient défrichées. Autrefois, lorsqu'on ne pouvait cultiver encore que celles qui avoisinaient le Fort, M. de Maisonneuve avait fait construire çà et là des redoutes, et même érigé un fief noble en faveur du major Closse qui s'y bâtit une maison fortifiée, ainsi qu'il a été dit. Pareillement, pour protéger les travailleurs, M. de Queylus établit les deux maisons-fortes de Saint-Gabriel et de Sainte-Marie ; et à l'arrivée des troupes qui devaient donner lieu au défrichement de terres plus avancées, M. Souart, en 1665, avait créé un second fief entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies, pour M. de Hautmesnil. Enfin, nous avons vu qu'après son retour, M. de Queylus donna pour la même fin, au sieur La Salle, un fief plus avancé encore, afin que le village qui s'y établirait fût comme un avant-poste pour Villemarie, et un lieu de refuge pour les habitants des alentours. Mais, le défrichement des terres ayant attiré des colons plus loin encore, il était nécessaire de les protéger